



AVIS DE CONCOURS
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise en convention avec le Centre de Gestion de l'Eure, le concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins territorial principal de 2^{ème} classe dans la **spécialité « aide-soignant »**.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 9 POSTES - SPÉCIALITÉ « AIDE-SOIGNANT ».

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

Les entretiens des candidats se dérouleront au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à partir du 14 Octobre 2019. Les candidats admis à concourir devront télécharger leur convocation à l'épreuve orale sur le site Internet du CDG76 : www.cdg76.fr au niveau de leur accès sécurisé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

SPÉCIALITÉ AIDE-SOIGNANT :

Le concours est ouvert, aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du Mardi 07 mai 2019 au Mercredi 29 mai 2019*

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : www.cdg76.fr **de cette façon, les candidats disposent d'un code utilisateur et d'un mot de passe leur permettant de consulter par Internet l'état d'instruction de leur dossier.** Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier original (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,
- Soit par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : Jeudi 06 juin 2019*

- Par voie postale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime,
- A l'accueil du Centre de Gestion de la Seine Maritime (17 heures dernier délai).

Aucun dossier, transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé.

(*)cachet de la poste faisant foi.

Voie postale :

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME
40 ALLEE DE LA RONCE - ISNEAUVILLE – CS 50072 - 76235 BOIS GUILLAUME CEDEX**

Accueil du CENTRE DE GESTION 76 :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE - MARITIME - 40 ALLEE DE LA RONCE – 76230 ISNEAUVILLE

Horaires d'ouverture du CDG76 : du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h30 et de 13h15 à 17 heures,
le vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h15 à 16 heures.